

Digne-les-Bains, le 16 février 2018

L'inspecteur d'académie - directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie,  
directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale



Pôle de Gestion des  
Ressources Humaines et  
Des Moyens

PGRHM

Référence  
NotelineatExeat-  
RS2018

Dossier suivi par  
Sandra Richelme

Téléphone  
04 92 36 68 66

Fax  
04 92 36 68 68

Mél.  
ce.pgrhm04  
@ac-aix-marseille.fr

Avenue du Plantas  
04 004 Digne-les-Bains

**Objet :** Intégration dans le département des Alpes de Haute Provence  
Mouvement complémentaire par exeat-ineat directs : rentrée scolaire 2018/2019  
**Références :** BO spécial n°2 du 9 novembre 2017  
Note de service n°2017-168 du 06-11-2017

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les demandes d'intégration dans le département des Alpes de Haute-Provence devront parvenir dans mes services, par la voie hiérarchique, pour le :

**Mardi 15 mai 2018, délai de rigueur**

Seront prioritairement examinées, les situations de rapprochement de conjoints.

**Dans tous les cas, les dossiers devront comporter :**

- la demande d'ineat de l'intéressé(e) indiquant ses coordonnées personnelles (domicile, téléphone fixe et portable, mail)
- une notice de renseignements
- une fiche individuelle de synthèse délivrée par le département d'origine
- une promesse d'exeat
- le dernier rapport d'inspection



2/2

**Pour les demandes au titre du rapprochement de conjoints :**

- pour les conjoints mariés ou non mariés ayant des enfants reconnus par les deux parents : photocopie du livret de famille et certificat de scolarité pour les enfants âgés de 16 à 20 ans ;
- pour les agents ayant conclu un PACS : copie de l'attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et l'extrait d'acte de naissance portant identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ;
- un document attestant de l'activité professionnelle du conjoint, datant de moins de 3 mois, précisant la date de prise de fonctions dans le département des Alpes de Haute-Provence.



Eric LAVIS